



Commune d'Amnéville
Département de la Moselle
Arrondissement de Metz

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2020

Délibération n°3.8 / 220720

Nombre de conseillers :		
En fonction : 33	Présents : 27	Exprimés : 33

Date de la convocation : le 16 juillet 2020
Acte exécutoire à compter du : le 23 juillet 2020

Sous la présidence de M. MUNIER Eric, maire

Etaient présents : 27

MMES et MM. : MUNIER Eric, DALLA FAVERA André, CALCARI-JEAN Danielle, DOS SANTOS Armindo, ZINK Noémie, HIRSCH Catherine, LEONARD Cédric, RAU Sylvia, REPERT Raymond, DERRIEN Rose, HERR Nadia, TISSERAND Gérard, KURTZ Mathilde, BORTOLUZZI-THIRIET Maud, HELART Patrick, DE LEO Grazia, ZETTL Francis, ADAM Gabrielle, GONZALEZ José, IALLONARDO Géraldine, HOUIN Jean-Pierre, HAAS Juliette, DIEUDONNE Xavier, COGLIANDRO FRACCARO Virginie, WALTER Régis, MULLER Delphine, SUDROW Cédric.

Etaient absents avec procuration : 06

MMES et MM : SZYMANSKI Arnaud (procuration à M. DALLA FAVERA André) ; HOLTZ Emmanuel (procuration à M. MUNIER Eric), TORKI Kamel (procuration à M. DOS SANTOS Armindo), SCHULTZ Daniel (procuration à M. DIEUDONNE Xavier), BURGARD Elisabeth (procuration à Mme MULLER Delphine), ARNOULD RIVATO Rachel (procuration à M. SUDROW Cédric).

Etaient absents sans procuration : /

Etaient absents non excusés : /

Secrétaire de séance :

Mme HAAS Juliette (article L 2541-6 du code général des collectivités territoriales), assistée de Mme REGINA Philomène, directrice générale des services.

3.8 FINANCES ET BUDGET Budget primitif 2020

Le budget primitif est l'acte par lequel sont autorisées les recettes et les dépenses de la collectivité. Il indique les prévisions votées par le conseil municipal pour une année, en section d'investissement et en section de fonctionnement.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-4, L 2311-1, L 2312-1, L 2312-2, L 2312-3 et 2321-2,

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

VU le projet élaboré par Monsieur le Maire et présenté lors du débat d'orientation budgétaire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la **majorité absolue**:

POUR :	CONTRE :	ABSTENTIONS :
25	06	02

après les débats échangés entre MM Munier et Dieudonné,

VOTE le budget primitif principal de l'exercice 2020 par chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement selon le document présenté en annexe.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	24 619 537.00 €	24 619 537.00 €
Investissement	11 006 519.02 €	11 006 519.02 €

Compte-tenu de sa publication, le 23 juillet 2020
Pour extrait conforme, Amnéville, le 23 juillet 2020

Le Maire
Eric MUNIER

